

● Focus

59 Parution du livre « Unified Patent Protection in Europe – A Commentary » sous la direction de Winfried Tilmann et de Clemens Plassmann



Pierre VÉRON,
président d'honneur de l'European Patent Lawyers
Association

Source : *Unified Patent Protection in Europe – A Commentary* : Oxford University Press, juill. 2018, 3 040 pages, ISBN 9780198755463 : www.oup.com/uk/law

C'est un privilège d'avoir la primeur de la lecture d'une nouvelle bible ! Le mot n'est pas trop fort, car le commentaire des textes relatifs au brevet unitaire et à la Juridiction unifiée du brevet que viennent de publier Winfried Tilmann et Clemens Plassmann, sera bien une véritable bible, un ouvrage de référence, pour tous ceux qui auront à étudier et pratiquer ces nouvelles institutions.

Au long de ses 3 040 pages, il étudie, en profondeur, article par article, les règlements (UE) n° 1257/2012 et 1260/2012 du 17 décembre 2012 sur le brevet européen à effet unitaire, l'Accord relatif à une juridiction unifiée du brevet du 19 février 2013 (2013/C 175/01), le projet de règlement de procédure de cette juridiction et les textes satellites qui gravitent autour de ces planètes du nouveau système (protocole sur l'application provisoire, protocole sur les privilèges et immunités, etc.).

Sa mise en service ne tient plus, désormais, qu'à l'issue d'un recours devant le *Bundesverfassungsgericht*, la cour constitutionnelle fédérale allemande, contestant la conformité aux principes constitutionnels allemands du nouveau système.

Mais tous s'accordent à reconnaître que l'entrée en vigueur de ce « paquet brevet » sera l'événement le plus important dans l'Europe des brevets d'invention depuis celle, en 1978, de la Convention sur le brevet européen.

Vingt auteurs réputés ont concouru à l'écriture de cette somme impressionnante : certains sont particulièrement connus dans le monde des brevets d'invention, comme les juges allemands Klaus Grabinski, du *Bundesgerichtshof*, Tilmann Büttner, du *Landgericht* Düsseldorf, et Peter Tochtermann, du *Landgericht* Mannheim, les universitaires Hans-Jürgen Ahrens, professeur émérite à l'université d'Osnabrück, Jan Busche, professeur à l'université de Düsseldorf, et les praticiens Martin Chakraborty, Martin Fähndrich, Andreas von Falck, Miriam Gundt et Christian Stoll, avocats, associés de Hogan Lovells, et Christoph Keussen et Max Tilmann, *Patentanwälte*.

Nul n'était mieux qualifié que Winfried Tilmann, professeur émérite à l'université d'Heidelberg, pour diriger, avec Clemens Plassmann, associé du cabinet d'avocats international Hogan Lovells, cet orchestre de virtuoses : cet expert international du contentieux des brevets d'invention (qu'il a pratiqué au siège puis à la barre pendant

des décennies) a suivi de près la genèse du « paquet brevet », durant plus de quinze années, comme dirigeant infatigable de l'*European Patent Lawyers Association*, à la fondation et au rayonnement de laquelle il a puissamment contribué.

Surtout, il a participé activement à l'écriture des 382 articles du projet de règlement de procédure de la juridiction unifiée du brevet, qui constitue le premier Code de procédure civile européen jamais écrit, puisqu'il sera, le moment venu, le premier code appliqué uniformément par des juges de différentes nationalités, siégeant dans différents pays d'Europe au nom de vingt-sept États membres participant au nouveau système, pour trancher des litiges de plein contentieux entre des entreprises ou des particuliers ; taillé sur mesure pour le contentieux des brevets d'invention, il pourrait être adapté à d'autres types de contentieux, notamment dans le domaine commercial.

Bien au-delà du trop modeste titre (« *Commentary* »), Winfried Tilmann, Clemens Plassmann et les autres auteurs ont écrit un véritable traité.

Il comporte, en effet, une solide introduction historique détaillant les multiples embûches qui se sont dressées, durant quarante années, sur la voie devant mener à l'unification du système des brevets en Europe : elle étudie, en particulier, les recours formés en leur temps par l'Espagne et l'Italie devant la Cour de justice de l'Union européenne et les conséquences du référendum de juin 2016 du Royaume-Uni (Brexit).

Mais l'ouvrage va aussi au fond des questions les plus délicates (par exemple, pour l'Accord relatif à une juridiction unifiée du brevet, les articles 24, sources du droit, 31, compétence internationale, 32, compétence de la juridiction) ; il répond d'ores et déjà à des questions lancinantes que tous les praticiens se posent ; par exemple, sur la loi applicable par les juridictions nationales qui viendraient à être saisies, durant la période transitoire, par le choix du demandeur, de litiges qui relèveraient normalement de la compétence de la Juridiction unifiée du brevet (article 83 de l'accord), les auteurs prennent courageusement le contre-pied de la position publiquement adoptée par le comité préparatoire de la Juridiction unifiée du brevet et prônent l'application de l'accord et non de la loi nationale du tribunal saisi.

Il faut donc saluer le courage de ceux qui ont entrepris ce travail considérable.

Mais il faut aussi saluer le courage de l'éditeur britannique, qui a décidé la publication de la version anglaise de cet ouvrage monumental (écrit originairement en langue allemande) au moment même où le recours allemand paralysait la ratification de l'Accord relatif à une juridiction unifiée du brevet.

Quel beau pari sur l'avenir ! Ceux qui souhaitent depuis des lustres que ce grand dessein devienne réalité ne peuvent que saluer Winfried Tilmann, Clemens Plassmann, les autres auteurs et leur éditeur.